Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPS — DECEMBRE 2019

Site Internet:
www.prignac-et-marcamps.fr
prignac-marcamps@orange.fr
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

P 1 Vœux du Maire et du Conseil Municipal à la population
Travaux Chemin de Saint André
CNI et passeport
SMICVAL

P 2 Réunion du Conseil Municipal

P 3 Réunion du Conseil Municipal : Suite

P 4 Réunion du Conseil Municipal : Suite et fin
Entreprise de propreté et service
Cabinet d'ostéopathie
Association Prignac en Marchant
Club du 3ème Printemps

P 5 Téléthon

P 6 A la rencontre de Laurent AUDOUIN

P 7 Et de Sacré Cœur

P 8 Judo
Noël des enfants

Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population
et les nouveaux habitants à la cérémonie des vœux

le dimanche 19 janvier 2020 à 11 h 30
à la salle des fêtes.

Nous partagerons à cette occasion
le traditionnel verre de l'amitié.

Réglementation de la circulation sur le chemin de ST ANDRE

Pose nouveau réseau d'assainissement en PVC sur le chemin de Saint André pour le compte du SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais

Comme vous avez pu le constater, durant les travaux effectués sur le Chemin de ST ANDRE, la route est barrée et déviée par le chemin des carrières jusqu'à la D 669 du 09/12/2019 au 31/01/2020.

Le stationnement est interdit au droit des travaux. Ces travaux sont indiqués par des panneaux de chantier.

Les prescriptions imposées par cet arrêté sont signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967.

Mairies de Haute Gironde dotées d'un dispositif de recueil pour Carte Nationale d'Identité (CNI), Passeport biométrique et Visa

La Mairie de Prignac et Marcamps n'ayant plus la compétence pour délivrer les nouvelles CNI et passeport, nous invitons nos concitoyens à se rendre à la **mairie de Saint André de Cubzac**

Dépôt des dossiers uniquement sur Rendez-vous

Le lundi de 13 h 30 à 18 h 30

Le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

Pour prendre RDV : 05.57.45.10.10 et / ou rendezvousonline.fr

Autres mairies de Haute Gironde dotées d'un dispositif de recueil pour les CNI et passeport : Mairie de Blaye, Mairie de Saint Savin, Mairie de Saint Ciers Sur Gironde + Mairie d'Ambares (samedi matin)



Ramassage des ordures ménagères les jours fériés

Lorsqu'un jour férié est un vendredi, le ramassage des ordures ménagères s'effectue comme d'habitude à l'exception du 1er mai.

Pour plus d'informations, se renseigner auprès du SMICVAL www.smicval.fr



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 12 décembre 2019 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Michel Gaillard, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

- Exclusion du champ du droit de préemption urbain des ventes de lot du lotissement le Merlot ;
- Modification régie : salle des Fêtes ;
- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs de la Commune ;
- Autorisation de signer la convention entre le Département de la Gironde et les Communes adhérentes au réseau partenaire « bliblio.gironde » ;
- Autorisation et conditions d'emplacement d'une rôtisserie ;
- Informations et questions diverses.

Date de convocation : 06 décembre 2019

Etaient présents : Mesdames Gaëlle Andrieu, Marie-Christine Bouchet, Géraldine Goguery, Isabelle Roberti, Messieurs Michel Gaillard, Alain Veyssière, Louis Arevalo, Henri Pereira Ramos, Jean-Paul Mouchague.
Excusés : Mesdames Corine Levreaud, Mélanie Berenguer (donne pouvoir à Gaëlle Andrieu), Messieurs Thierry Monteil (donne pouvoir à Marie-Christine Bouchet), Philippe Talbot (donne pouvoir à Géraldine Goguery).
Absents : Jérémy Chevet, Isabelle Dagorn.
Secrétaire de séance : Géraldine Goguery.

Monsieur Pereira Ramos rappelle qu'il n'est pas d'accord avec la retranscription faite lors du compte rendu des conseils municipaux du 26 septembre 2019 et 5 novembre 2019 en rapport aux propos tenus concernant le professeur de judo.

1 - EXCLUSION DU CHAMP DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DES VENTES DE LOT DU LOTISSEMENT « LE MERLOT »

Madame Roberti dit que cette délibération a déjà été votée le 12 avril 2018. Monsieur le Maire rapporte que la société ACANTHE demande à nouveau une délibération.
Il est décidé à l'unanimité de ne pas voter ce point car il a déjà fait l'objet d'une délibération.

2 - DELIBERATION N° 20191212-1 : MODIFICATION REGIE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique que suite au contrôle de la régie Salle des Fêtes par Madame Valérie Champagne, Trésorière de Saint André de Cubzac, une mise à jour des documents administratifs s'avère nécessaire ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances, et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 novembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à créer une régie de recettes Salle des fêtes ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2016 modifiant la régie de recettes Salle des fêtes ;
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 Décembre 2019;

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
DECIDE à L'UNANIMITE, de MODIFIER la régie de recettes SALLE DES FETES selon les modalités suivantes :
ARTICLE 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service de la commune de Prignac et Marcamps.
ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la Mairie, 85 avenue des Côtes de Bourg.
ARTICLE 3 : La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.
ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :
Location salle des fêtes
Location salle des aînés
Participation repas des aînés
Concerts et spectacles
Caution valant dépôt pour le matériel et dégradations (encaissé si nécessaire au regard de l'état des lieux sortant)
Caution valant dépôt pour le ménage (encaissé si nécessaire au regard de l'état des lieux sortant).
ARTICLE 5 : Les recettes désignées ci-dessus seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants, **contre délivrance d'une quittance** : **numéraire, chèques bancaires, postaux ou assimilés**.
ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse numéraire que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **1000.00 euros**.
ARTICLE 7 : Le régisseur est tenu de verser au Trésorier le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum cité précédemment et **au minimum une fois par mois**.
ARTICLE 8 : Le régisseur verse auprès du Trésorier la totalité des justificatifs des opérations de recettes **au minimum une fois par mois**.
ARTICLE 9 : Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
ARTICLE 10 : Le Maire de la commune de Prignac et Marcamps et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Saint André de Cubzac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

… / ...

3- - DELIBERATION N° 20191212-2 : INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES

Vu l'article l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministérielles du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal DECIDE à L'UNAMITE :

de demander le concours du receveur trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière de budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

d'accorder une indemnité de conseil d'un montant de 492.47 euros net pour l'année 2019,

que cette indemnité sera attribuée à Madame Valérie Champagne, receveur.

4 - DELIBERATION N° 20191212-3 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LES COMMUNES ADHERENTES AU RESEAU PARTENAIRE « BLIBLIO.GIRONDE »

Monsieur le Maire s'assure que l'ensemble des conseillers a bien reçu la convention entre le Département de la Gironde et les Communes adhérentes au réseau partenaire « bliblio.gironde ».

Monsieur le Maire précise que la date d'effet de la convention sera la date de la délibération.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un règlement intérieur devra également être pris. A ce jour il est en cours de rédaction et fera l'objet d'une délibération pour validation lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal DECIDE à L'UNANIMITE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Gironde et les Communes adhérentes au réseau partenaire « bliblio.gironde » ci-jointe à la délibération.

5 - DELIBERATION N° 20191212-4 : AUTORISATION ET CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EMPLACEMENT D'UNE ROTISSERIE

Monsieur le Maire rapporte avoir reçu de Monsieur Bellin, lieu-dit Banlieue à Bourg (33710) une demande d'occupation du domaine public pour l'emplacement d'une rôtisserie aux abords de la boulangerie.

Monsieur le Maire précise que l'occupation se ferait le dimanche matin.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la personne qui avait été autorisée par délibération à un emplacement s'est désistée.

Monsieur Pereira Ramos demande si les administrés ont été concerté au vu d'une rôtisserie.

Monsieur le Maire répond que M. Bellin ayant fait une demande il le présente donc au conseil municipal qui est là pour décider.

Madame Bouchet souhaite que M. Bellin donne plus de précisions (dimension de son camion, ce qu'il vend réellement, les produits sont-ils Bio…)

Le Conseil Municipal DECIDE de S'ABSTENIR à L'UNANIMITE dans l'attente qu'un dossier complet soit remis par M.Bellin en Mairie.

Informations et questions diverses

- Carrières : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition de recouvrement des déchets de 50 cm de terre avec un film protecteur a été accordée par la DREAL. Ce projet représente un coût estimé à 29 853.00 euros HT par la société Colas.

Madame Roberti demande si d'autre devis ont été fait. Monsieur le Maire répond qu'il est en relation avec la société ERG qui lui donnera la liste des entreprises habilitées à ce type de travaux.

La DREAL demande également de clôturer l'ensemble du site des carrières de la commune. Monsieur le Maire rapporte avoir demandé aux services de la DREAL si le fait de mettre plus de panneaux interdisant l'accès peut suffire car il est inquiet concernant l'entretien des abords s'il y a une clôture. Si cela n'est pas possible alors Monsieur le Maire dit qu'il se pliera aux recommandations de la DREAL.

Monsieur le Maire précise qu'il est préconisé de procéder à deux contrôle d'eau par an.

- Monsieur Pereira Ramos exprime son étonnement quant au fait qu'en deux années de mandat, il a été convoqué qu'à deux réunions de commissions.

- Monsieur Pereira Ramos souhaite savoir où en est le projet de poser les plaques de rue. Monsieur le Maire répond que le nécessaire avait été fait pour les autorisations avec les habitants et que les plaques de rues sont détenues par l'association du Patrimoine.

- Monsieur Pereira Ramos demande ce qu'il en est de la pose des luminaires de Noël. Monsieur le Maire répond qu'une partie des guirlandes est déjà posée et que le reste doit se faire lundi ou mardi prochain. Monsieur le Maire explique que l'électricien est nommé prestataire dans plusieurs communes.

- Madame Roberti demande quand les tableaux numériques seront posés et s'il y a une planification. Monsieur le Maire répond que cela est en cours et il rappelle que les agents n'interviennent aux écoles que le mercredi. Journée non occupée par les enfants.

- Monsieur Mouchague réitère sa mise en garde sur le lotissement du Merlot. En effet il constate que dès qu'il pleut l'eau stagne en grande quantité.

- Monsieur Mouchague demande à Monsieur le Maire si celui-ci comptait se représenter à son poste. Monsieur le …/...

Maire dit qu'il ne débattra pas de ce sujet en séance de conseil municipal.

- Madame Andrieu souhaite remercier madame Levreaud d'avoir été faire les courses pour l'arbre de Noël. Madame Andrieu rappelle que tout aide est la bienvenue pour préparer l'arbre de Noël de samedi prochain. Monsieur Pereira Ramos rappelle que ce fut le cas l'an dernier.

- Monsieur Pereira Ramos informe le Conseil Municipal qu'un tract circule concernant les élections municipales. Monsieur Pereira Ramos sort le tract et demande à monsieur le Maire ce qu'il en pense.

Monsieur le Maire répond qu'il est déplacé d'aborder ce sujet en séance de conseil et qu'il n'a pas à y répondre.

Séance levée à 19h10.

NOUVEAU à PRIGNAC et MARCAMPS

ENTREPRISE DE PROPRETÉ ET DE SERVICES

Groupe 2V SERVICES et 2V SAP
(Ingénierie et Prestations de Services à la Personne)

- Nettoyage et entretien immeubles et locaux
- Débarras et désinfection (syndrome de Diogène)
- Ménage ponctuel et récurrent à domicile

Paris, Bordeaux, Lyon et leurs régions

Trophée de l'entreprise en développement

Vincent VIAROUGE
06.34.39.52.30
05.35.54.50.50
31 Bis Chemin des Carrières



INFORMATION

CABINET D'OSTEOPATHIE (D.O)

Anaïs LAGARRIGUE

Centre Médical de Prignac et Marcamps

07.82.**51**.54.70

Rendez-vous sur doctolib.fr

lagarrigueanais@gmail.com

PRIGNAC EN MARCHANT

Vous aimez la marche ?

Le club de Prignac en Marchant vous accueille sur les chemins de notre beau canton.
Tous les lundis, départ 9 h (environ 7 km)
Un samedi tous les 15 jours, départ 8 h 30 (environ 12 km)
Tarif adhésion : 6 euros + licence : 27, 15 euros
Nous vous attendons nombreux !
Contacts : Rose-Marie : 06.15.10.93.85
prignacenmarchant@gmail.com

CLUB DU 3ème PRINTEMPS

Le 1er décembre a eu lieu le traditionnel repas du 3ème âge avec un anniversaire souhaité où tous ont profité d'un bon après-midi musical dans la bonne humeur et la convivialité.













Mobilisés pour le Téléthon

Les 7 et 8 décembre à la salle des fêtes communale, quelques associations se sont mobilisées pour récolter des fonds.

La Pêche enduro carpes avec repas, marche de 8 km, lecture de contes, boum, danse avec les élèves de l'AOL, expo dessins, karaoké le samedi 7. Repas avec le Margouillat et choral d'Etauliers le dimanche 8.

Vente de produits de collecte par le tennis, dons de lots par le 3ème âge et les commerçants du village et de Saint Gervais pour les deux tombolas et chèque don de la chasse.

Tous engagés, peu de bénévoles mais une jolie cagnotte de 1362, 50 Euros récoltée au bénéfice de l'AFM Téléthon : innover pour guérir les maladies rares.

Durant les animations proposées, cette édition 2019 s'est terminée en toute convivialité, merci de votre soutien.









A LA RENCONTRE DE LAURENT AUDOUIN, UN ILLUSTRATEUR AU GRAND CŒUR





Vendredi 6 décembre 2019, les trois classes de l'école élémentaire de Prignac et Marcamps ont eu le plaisir d'accueillir Laurent AUDOUIN, illustrateur de Poitiers dans le cadre de *Livres en Citadelle*. *

Ce dernier était très attendu comme en témoignent les dessins, les titres de romans et les machines fabriquées par les élèves à la manière du dessinateur : « la sulfateuse, l'aspi cerbère de l'école, l'aspi homme poisson, l'aspi fantôme, les revenants du cimetière, la machine à bandelettes de la momie, la machine à loups garou, le casque à aspirateur de momies et de vampires, l'œil de dragon, l'aspi à petits monstres, l'aspirateur à Frankenstein, l'homme poisson du site du Moron.... » Avec tout ça, les monstres, les mauvais esprits et la poussière n'ont qu'à bien se tenir!

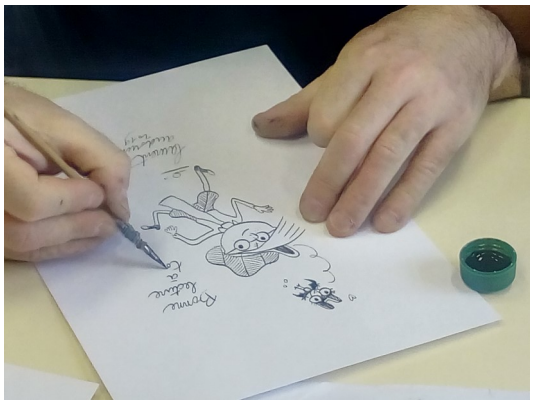
Parmi les ouvrages illustrés par Laurent AUDOUIN, citons la série « *Les aventures fantastiques de Sacré Cœur* » qu'il partage avec l'auteur Amélie SARN, roman jeunesse sur lequel les enfants ont œuvré. On y retrouve un garçon de 10 ans, dénommé *Sacré -Cœur*, aidé par *Abigail*, une petite fantôme et *Mimi*, une chauve-souris apprivoisée, qui vont vivre dans chaque livre, une aventure extraordinaire dans un monument de Paris (Le Louvre, la Tour Eiffel, les catacombes, le cimetière du Père Lachaise, l'Arc de triomphe …).

Notre ingénieux petit bricoleur va devoir concevoir d'étranges machines à travers la découverte du Paris du fin du XIXème siècle, début XXème siècle où l'on retrouve l'imagination de Jules VERNES, le cinéma de Georges MELIES ou encore les BD d'Adèle BLANC-SEC de Jacques TARDY.

Notre petit héros aussi attachant qu'intelligent nous plonge alors dans un univers à la fois réaliste et fantastique du Paris historique, entre Tintin et Rouletabille.

A l'instar de son héros, Laurent AUDOUIN bricole des machines à partir d'objets de récupérations chinés dans les vide greniers et dont il s'inspire ensuite pour réaliser ses dessins. Certaines d'entre elles sont même manipulables et motorisées.

Des machines qui vont aider notre jeune héros bienveillant à résoudre ses enquêtes et sauver le monde. .. / ...











Quand il était petit, Laurent AUDOUIN a confié aux enfants qu'il lisait beaucoup de bandes dessinées puis des romans et que cette soif de lecture lui a donné envie de dessiner. Il fabrique des modèles pour mieux les dessiner après.

Son conseil avisé auprès des enfants pour devenir illustrateur : lire, lire, lire encore et toujours...

Il a initié les élèves au crayonné et au dessin à travers sa technique favorite de l'encre de chine et de la « baguette chinoise » à plume. Ces derniers se sont alors exercés avec assiduité et plaisir à ces matériaux qui procurent à Laurent AUDOUIN concentration et apaisement. Sa gentillesse et sa passion du dessin ont assurément conquis les enfants.

« Laurent était trop bien, trop sympa, trop gentil, trop cool, super bien. Il dessine bien, il a beaucoup d'imagination et nous a donné beaucoup d'explications. Nous avons adoré ces livres. Il nous a donné de l'encre de chine, il nous a montré deux de ces machines qu'il a créées et en plus elles fonctionnent » selon les propos et impressions de nombreux enfants.

Bref « c'est un artiste » comme l'a bien résumé Touane!



*139 rencontres d'auteurs et d'illustrateurs ont eu lieu en milieu scolaire dans 40 établissements de la maternelle au lycée en passant par le collège et le CFA.

Toute la Haute-Gironde est ensuite envahi les 5 et 6 décembre par ces créateurs d'histoires pour les enfants et les jeunes et qui lors du Salon à la citadelle de Blaye vous accueillent pour des séances de dédicaces, d'échanges et des animations.







JUDO CLUB DE PRIGNAC ET MARCAMPS

Planter un arbre ? Quelle idée saugrenue !
Quoique…Agir pour l'environnement – Agir pour la planète – Agir pour notre avenir et celui des générations futures.

Chaque minute, c'est l'équivalent de 40 terrains de football qui disparaissent en forêt dans le monde.

La planète terre est en danger.

A l'occasion de la Journée mondiale du judo, qui rappelle le jour de naissance du fondateur du judo, Maître Jigoro Kano, la fédération Internationale de Judo a invité tous les judokas à participer à l'opération **« Planter un arbre »** à proximité de leur Dojo où cela sera possible.

Le judo est un moyen d'éducation avec transmission de valeurs, il se doit aussi de transmettre les bons comportements pour sauvegarder notre Terre.

A cette occasion, le club de judo Jiu-Jitsu de Prignac et Marcamps, en accord avec la Municipalité, a organisé cette manifestation écocitoyenne et donc planté un érable du Japon, samedi dernier avec l'ensemble des adhérents petits et grands.

Après les efforts de tous, un goûter à été partager. Merci à tous pour votre participation.





Résultat compétition :

Le tournoi régional des benjamines était organisé à Cenon le Dimanche 24 novembre. Notre représentante du club, Jeane RAZAFIMANANTSOA (à gauche de la photo ci-dessus) est montée sur les marches du podium en se classant 2eme de sa catégorie. Félicitations !

NOEL DES ENFANTS

Le 14 décembre, la municipalité a offert aux enfants du village un spectacle familial « Noyko et les 7 pierres » par la Compagnie Esclandre.

Petits et grands ont pu apprécier le mystère. La venue du père Noël a gâté chaque enfant dont les parents ont gardé des photos en souvenir.

Après toutes ces surprises, un goûter a été servi aux enfants avec quelques gourmandises. Radieux, ils sont rentrés les bras chargés avec leur famille.





LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 22 JANVIER 2020
Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins